

Décision

Générale

colonial

Décision n° 879 accordant un secours mensuel de 1.000 francs à Cheick Mohamed Hanfade, cadi d'As-Ela.

n° 879

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
1 septembre 1948

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vula demande de secours mensuel, formulée par Cheick Mohamed Hanfade, ex-Aaquel des Débénés, fraction Arbahinto, en date du 11 août 1948

Vula transmission n » 182 du 13 août 1948. du commandant de cercle de Dikhil, en faveur de Cheick Mohamed,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est attribué mensuellement à Cheick Mohamed Hanfade, ex-Aaquel des Débénés. fraction Arbahinto, faisant fonction de cadi à As-Ela, un secours de 1.000 francs. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.